

première et la principale était de réduire les primes et peut-être était-ce là le facteur décisif. La seconde raison était que beaucoup d'entre eux auraient aimé poursuivre le programme d'assurance mais ont préféré le faire au taux le plus bas afin d'éviter de devoir faire les frais du programme LAAP. Comme le savent tous les cultivateurs de l'Ouest, il s'agissait d'une déduction qui pouvait être retenue sur tout frais d'élevateur ultérieur. Bien des cultivateurs sont à la recherche d'un projet d'assurance pour leur groupe mais je crois qu'ils aimeraient bien se retirer du programme LAAP. Si je regarde la carte des régions de la Saskatchewan qui y ont pris part, je constate à regret que jusqu'ici, la province a été bien longue à encourager l'idée de l'assurance-récolte. Il peut y avoir à cela plusieurs raisons dont j'aimerais parler brièvement. En l'examinant, on s'aperçoit que la moitié est de la province, hormis certaines poches qu'on peut exclure, est en gros engagée dans un plan d'une sorte ou d'une autre mais que le nombre des participants de cette région donnée peut être très faible. C'est une triste constatation car sur un total d'environ 180 à 190,000 cultivateurs, pour les trois provinces, il n'y en a guère que 35,000 qui s'y associent. Voilà un bien triste état de choses, surtout que le Manitoba a adhéré au régime sur une assez grande échelle. Il existe une autre raison très valable de cette faible participation. C'est peut-être la faute de l'administration provinciale. Si je regarde en arrière, je vois qu'en 1961 le rapport révèle qu'au moins 118 municipalités auraient voulu une étude quelconque sur le besoin d'une assurance-récolte.

Dans le dernier rapport qui soit disponible, je découvre que seulement 60 agences existent dans toute la Saskatchewan. C'est simplement ridicule puisque tout le monde sait que l'assurance ne s'achète simplement pas s'il n'y a pas quelqu'un qui exerce une pression pour la vendre. Quiconque connaît un peu ce que c'est que vendre ou même acheter de l'assurance sait très bien qu'il y a des moments où on l'a convaincu d'acheter de l'assurance et où il s'est réjoui de l'avoir fait simplement parce que quelqu'un avait fait l'effort nécessaire pour la lui vendre, peut-être contre une rétribution ou une commission, mais ce qui importe, c'est qu'il y avait eu quelqu'un pour expliquer les menus détails de cette assurance. Voilà une des raisons du si peu de participation en Saskatchewan.

Si l'on trace sur la carte une ligne droite allant de Prince-Albert à Moose Jaw, on peut voir que la partie est de la province y participe en général, mais la partie ouest, à l'exception de la région de Rosetown, dans le bassin de la Saskatchewan, n'y participe que de façon très limitée. Bien que la région soit ombrée sur la carte, cela ne veut pas nécessairement dire qu'un grand nombre de cultivateurs y sont inscrits. En fait, il n'y en a peut-être qu'une demi-douzaine qui y participent. C'est parce qu'il n'y a pas assez d'agents. L'administration provinciale est à blâmer parce qu'elle ne facilite pas la participation aux régions qui la souhaitent.

• (2.20 p.m.)

Quand je regarde ce qui se passe dans certaines régions, je vois qu'un agent doit parcourir six municipalités. A moins de beaucoup voyager, il ne peut pas bien s'acquitter de la vente d'assurance-récolte dans la région.

[M. Korchinski.]

Je sais ce qui arrive en ces cas. Un candidat se présente pour le poste et c'est le processus habituel. On le recrute s'il appartient au «bon» parti politique. Mais même s'il est de la bonne couleur politique, s'il a un autre emploi lucratif, dans les affaires ou en agriculture, il ne lui reste pas assez de temps pour vendre de l'assurance-récolte. Habituellement, l'agent choisira un jour particulier pour tenter de vendre de l'assurance-récolte, par exemple le jour d'un encan ou d'un pique-nique organisé par la localité. Il cherchera ensuite à convaincre le plus grand nombre d'agriculteurs de l'utilité de l'assurance-récolte. Voilà une bien piètre façon de procéder.

Dès l'instant où un désastre se produit, le gouvernement provincial est aux abois. La situation financière des agriculteurs devient précaire. Ils n'ont pas les ressources voulues pour se tirer d'affaire tout seuls. Ce qu'il faut, c'est un agent à plein temps; je ne dis pas cependant qu'il ne doit pas avoir d'autres sources de revenu. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, voilà un domaine où nos efforts laissent à désirer.

Comme le signalait le député de Saskatoon-Biggan (M. Gleave), les taux moyens de rendement, établis à l'égard de bon nombre de localités, n'ont absolument aucun sens. Tous les agriculteurs actifs savent que la moyenne à long terme est erronée et, après avoir payé des primes élevées pendant plusieurs années, ils constatent que, sauf s'ils perdent toute leur récolte, ils ne sont pas admissibles. Ils abandonnent donc l'idée de participer au régime. En règle générale, le cultivateur qui participe au régime peut en devenir le meilleur avocat. S'il y trouve son profit, il en vantera les mérites à ses voisins. Les cultivateurs tiennent à partager leur expérience, mais jusqu'ici, cette expérience révèle que la méthode de calcul est entièrement erronée. Le régime n'est pas profitable pour de nombreux cultivateurs.

Je crois savoir que le régime provincial de la Saskatchewan est établi sur une moyenne de 25 ans. Monsieur l'Orateur, nous n'avions pas, en 1945, certaines variétés de céréales que nous avons aujourd'hui. Combien de cultivateurs utilisaient des engrais en 1945? Certaines parties de ma région n'étaient même pas défrichées en 1945. Par conséquent, il n'y a pas moyen d'établir des moyennes précises pour 25 ans. Prenons 1961 comme exemple: cette année-là, en dépit de la sécheresse, nous n'avons pas eu de perte totale de récolte. Nous avons eu une récolte grâce aux méthodes adoptées par les cultivateurs, aux engrais utilisés, aux nouvelles variétés de grain ensemencées, et aux machines modernes qui étaient disponibles. Il n'y a donc pas de raison pour calculer la moyenne sur une base de 25 ans. Il vaudrait mieux réduire cette période à 10 ou 15 ans, ce qui serait plus réaliste.

En outre, de nombreux cultivateurs ne peuvent participer au programme d'assurance-récolte, parce qu'ils ne peuvent trouver l'argent nécessaire pour payer la prime. Si la prime est de \$200, un cultivateur pourra éprouver de la difficulté à trouver le comptant nécessaire pour profiter du programme. Les cultivateurs se rendent compte qu'il est dangereux d'être sans assurance-récolte, mais parfois ils ne peuvent y consacrer \$200. Ils tenteront donc de se passer d'assurance au lieu de verser de l'argent dont ils ont grand besoin pour d'autres choses.

Il y a un élément de contrainte du fait que les éleveurs déduisent 1 p. 100 lorsque les cultivateurs livrent